

Dissensions au sein du conseil syndical

Par Azuréen, le 30/09/2023 à 07:45

Bonjour,

Nous sommes 7 au sein d'un conseil syndical qui n'a jamais eu de Président. Lors de la dernière AG, certains ont voulu virer le plus actif des conseillers et ont échoué. Le conseil syndical suivant en présence du représentant du Syndic s'est très mal passé.

Je voudrais donc savoir si, dans l'attente d'un tassement, il est possible de continuer à faire fonctionner la copropriété en faisant parvenir au Syndic nos demandes.....sans faire de réunion ? Qu'en pensez-vous ?

Merci de vos réponses.

Par Visiteur, le 30/09/2023 à 09:24

Bonjour,

Sans président, votre CS marche "sur 3 pattes". Vous vous privez des quelques infimes pouvoirs que peut avoir le CS. Et pendant ce temps le syndic se frotte les mains.

Le syndic n'a rien à faire dans une réunion du CS. Et plus vous vous disputez, plus le syndic jubile dans votre dos.

Reprenez les choses dans l'ordre : élisez un président et expliquez aux grincheux que plus le CS est désunis plus la copropriété est livrée aux mains du syndic.